

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien cantonnement de passage en centre de rétention administrative sur le site PERICHET du MESNIL-AMELOT (77).

PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

REGLEMENT DE CONSULTATION

PHASE CANDIDATURE

Consultation n° E2021BMI02

Date limite de remise des plis : 03/05/2021 à 12h00

SOMMAIRE

1. Objet de la consultation	3
2. Procédure de passation	3
3. Objet du marché	3
a. Missions confiées au titulaire	3
b. Code CPV	3
c. CCAG de référence	4
4. Caractéristiques du marché	4
a. Estimation financière des travaux	4
b. Durée du marché	4
c. Marché de prestations similaires	4
d. Allotissement	4
e. Variantes	4
f. Clause sociale	5
5. Contenu du dossier de consultation des concepteurs – phase candidature	5
6. Modalités de retrait du dossier de consultation	5
7. Forme du groupement	5
8. Modalités de remise des candidatures	6
9. Documents de la candidature	6
10. Niveaux minimaux de capacité	8
a. Capacités techniques et compétences	8
b. Certificats de qualification professionnels	8
c. Chiffre d'affaires	8
11. Critères de sélection des candidatures	9
12. Réduction du nombre de candidats	9
13. Critères phase offre	9
14. Négociation	10
15. Visite des lieux d'exécution	10
16. Prime	10
17. Renseignements complémentaires	10
18. Voies et délais de recours	10
19. Organe chargé des procédures de médiation	10

1. Objet de la consultation

L'opération a pour objet l'implantation sur le site de la rue Périchet, au Mesnil-Amelot, d'un centre de rétention administrative (CRA) de 64 places dans l'ancien cantonnement de passage des brigades mobiles de la Gendarmerie Nationale (2 180 m² SHON et de 1 725 m² de surface utile). Ces bâtiments sont aujourd'hui occupés par les effectifs de VIGIPRATE intervenants sur la zone aéroportuaire de ROISSY CHARLES DE GAULLE.

Sur l'emprise du futur CRA, les bâtiments existants ont été construits en 1995. L'ensemble immobilier comprend :

- Un bâtiment en rez-de-chaussée (10A) composé d'un réfectoire, d'une cuisine, d'un hall d'entrée avec un bar, de sanitaires contigus et de la chaufferie.
 - o SHON : 396 m², SU : 373m².
- Un bâtiment en R+2 (10B) avec en rez-de-chaussée des bureaux, 11 chambres avec des équipements sanitaires mutualisés, et deux étages courants avec un espace de détente et une buanderie à chaque étage et 44 chambres au total (22 par étage) avec des équipements sanitaires mutualisés.
 - o SHON : 1784 m², SU : 1 352 m²

2. Procédure de passation

Le marché est passé suivant la procédure avec négociation en application de l'article R 2124-3 du Code de la commande publique au motif que le marché comporte des prestations de conception.

3. Objet du marché

a. Missions confiées au titulaire

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire une mission de maîtrise d'œuvre comprenant :

Les missions de base :

- APS
- APD
- PRO
- ACT
- VISA
- DET
- AOR

Les missions complémentaires :

- DIA
- OPC
- Et la réalisation d'un livret d'accueil et d'une plaquette de communication.

Chaque élément de mission sera considéré comme une partie technique et sera assorti d'un montant.

b. Code CPV

Code CPV : 71240000-2 : Service d'architecture, d'ingénierie et de planification

E2021BMI02 : Procédure Avec Négociation – Règlement de consultation phase candidatures du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien cantonnement de passage en centre de rétention administrative sur le site de Perichet du Mesnil-Amelot (77).

c. CCAG de référence

Le cahier des clauses administratives générales de référence est celui applicable aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG/PI) dans sa version en vigueur à la date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence. L'option A est retenue pour l'utilisation des résultats.

4. Caractéristiques du marché

a. Estimation financière des travaux

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 4 100 000,00 € HT soit 4 920 000,00 € TTC (TVA 20%).

Le coût des travaux est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse au cours de la procédure.

Les dépenses relatives à ce marché seront imputées à la section investissement du budget Etat de la Préfecture de Police, exercice 2021 et suivants, programme 303.

b. Durée du marché

Le marché entre en vigueur dès sa notification au titulaire et s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement prévue au CCAG Travaux ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

L'achèvement de la mission fait l'objet d'une décision établie sur proposition du titulaire, par le pouvoir adjudicateur, dans les conditions du CCAG/PI et constatant que le titulaire a rempli toutes ses obligations.

La durée prévisionnelle du marché est de 3 ans et 2 mois compris garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution se décompose comme suit :

- 12 mois d'études ;
- 14 mois de travaux ;
- 12 mois de garantie de parfait achèvement.

Le début d'exécution des prestations commence avec la réception d'un ordre de service. Les délais d'études et de remise de documents au cours de l'exécution des missions seront précisés dans le CCAP.

c. Marché de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de conclure un marché de prestations similaires en application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique.

d. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloté dans la mesure où son objet ne permet par l'identification de prestations distinctes.

e. Variantes

Les variantes à l'initiative du candidat sont interdites.

Le présent marché ne comporte pas de variante obligatoire.

E2021BMI02 : Procédure Avec Négociation – Règlement de consultation phase candidatures du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien cantonnement de passage en centre de rétention administrative sur le site de Perichet du Mesnil-Amelot (77).

f. Clause sociale

Afin de promouvoir la diversité et combattre l'exclusion, la Préfecture de Police souhaite mobiliser les entreprises dans le cadre de sa politique d'Achats responsables.

En application des articles L.2112-2 et L.2112-4 du Code de la commande publique, les soumissionnaires devront obligatoirement proposer une action permettant la formation d'un ou plusieurs jeunes en situation de décrochage scolaire, de 16 à 25 ans, suivie par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) du ministère chargé de l'Education nationale.

Cette exigence se présente sous la forme d'un volume horaire minimum et constituera une condition d'exécution du marché.

Le volume horaire minimum exigé est de 150 heures.

Il est à réaliser pendant toute la durée du marché. Néanmoins, les soumissionnaires pourront dépasser ce volume horaire s'ils le souhaitent.

Les soumissionnaires devront impérativement compléter une annexe au CCAP, à savoir une Fiche entreprise « Proposition d'un parcours pour un jeune en situation de décrochage scolaire ». Celle fiche constitue le cadre de réponse concernant leur engagement concernant la clause sociale prévue au contrat.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils doivent s'engager à accomplir la clause sociale et remplir la fiche entreprise de manière la plus exhaustive possible en tenant compte du public concerné.

Le défaut de transmission de la fiche entreprise dûment complétée avec les informations requises rendra automatiquement l'offre irrégulière.

5. Contenu du dossier de consultation des concepteurs – phase candidature

Le dossier de consultation de la phase candidature contient les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation – phase candidature ;
- La fiche de présentation du site Périchet.

6. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

7. Forme du groupement

Les candidats peuvent se présenter sous forme d'entreprise individuelle ou de groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaire.

En application de l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour le présent marché plusieurs candidatures en agissant à la fois :

1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

2° En qualité de membres de plusieurs groupements.

Sans préjudice du I de l'article L.2141-13 du Code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public. Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons

E2021BMI02 : Procédure Avec Négociation – Règlement de consultation phase candidatures du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien cantonnement de passage en centre de rétention administrative sur le site de Perichet du Mesnil-Amelot (77).

qui ne sont pas de son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation du pouvoir adjudicateur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. Le représentant du pouvoir adjudicateur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

La forme du groupement n'est pas imposée.

En application de l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose que le mandataire du groupement conjoint soit solidaire, pour l'exécution du présent marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements. En cas de présence d'un même cotraitant dans plusieurs groupements, tous les groupements concernés sont éliminés.

En cas de groupement, le mandataire sera impérativement l'architecte.

8. Modalités de remise des candidatures

Les candidatures doivent être adressées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

Les modalités de remise des plis sont fixées en annexe 1 au présent règlement de consultation.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

9. Documents de la candidature

A l'appui de leur candidature, les opérateurs économiques doivent fournir les documents suivants :

- **DC1** : Lettre de candidature selon formulaire DC1 ou sur format libre dûment daté et précisant :
 - o Le nom du candidat ;
 - o Si le candidat se présente seul ou en groupement : dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ainsi qu'une note présentant le rôle précis de chacun des membres et les liens entre les membres du groupement (maîtrise d'ouvrage, financeurs,...) ;
 - o Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- **DC2** : Déclaration du candidat selon formulaire DC2 dûment renseigné ;
- **DC4** : Déclaration de sous-traitance : seulement en cas de présentation des capacités professionnelles techniques et financières d'un sous-traitant ;

E2021BMI02 : Procédure Avec Négociation – Règlement de consultation phase candidatures du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien cantonnement de passage en centre de rétention administrative sur le site de Perichet du Mesnil-Amelot (77).

- **Pouvoirs** : Le document attestant des pouvoirs de la personne habilitée à engager la société. Si cette personne est habilitée de droit à engager la société, elle peut fournir : un extrait K bis, les statuts de la société, la délibération du conseil d'administration ou tout autre document. Si elle agit en vertu d'une délégation de pouvoir, elle devra fournir une attestation de délégation signée par la personne habilitée de plein droit à engager la société et tout document attestant que la personne qui délègue est elle-même habilitée à engager la société ;
- **Chiffre d'affaires** : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de la création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Pour justifier de ses capacités économiques et financières, le candidat présentera ses propres capacités et celles, le cas échéant de l'ensemble des autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, quels que soient les liens juridiques entre ceux-ci. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié ;
- **Effectifs** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- **Principaux services fournis** : Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- **Titre d'étude et professionnel** : Le(s) architecte(s) devra(ont) fournir obligatoirement le diplôme et numéro d'inscription à l'ordre des architectes ou équivalent et pour les architectes étrangers en application de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977, sur l'architecture.

Si le candidat se présente en groupement, chacun de ses membres doit remettre une déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent tel que décrit ci-dessus) et les éléments obligatoires susmentionnés (à l'exception de la lettre de candidature – DC1), permettant d'établir que le candidat est en mesure de fournir les prestations objet du marché. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement par le pouvoir adjudicateur est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Si le candidat, de création récente, est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité, l'un des renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par ce dernier.

S'il est constaté que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

10. Niveaux minimaux de capacité

a. Capacités techniques et compétences

A peine d'irrecevabilité, les candidats sont dans l'obligation de présenter les capacités techniques et les compétences suivantes :

- Un architecte diplômé et inscrit à l'ordre des architectes ;
- Un bureau d'étude ou ingénieur structure ;
- Un bureau d'étude ou ingénieur fluide (CVC, Plomberie, CFo/CFa) ;
- Un bureau d'étude en économie de la construction ;
- Un bureau d'étude en acoustique ;
- Un bureau d'étude ou un ingénieur ayant des compétences en sécurité contre les risques de panique et d'incendie dans les ERP et ERT ;
- Un OPC.

b. Certificats de qualification professionnels

En plus des capacités techniques et des compétences minimales citée ci-dessus et à présenter, le pouvoir adjudicateur exige la production des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants suivants :

- OPQIBI 0301 : Planification – Coordination (OPC) d'exécution courant ;
- OPQIBI 1218 : Ingénierie en génie civil et gros œuvre courant ;
- OPQIBI 1312 : Etudes d'installations courantes de chauffage et de VMC ;
- OPQIBI 1605 : Ingénierie en acoustique d'environnement ;
- OPQIBI 2202 : Maitrise des coûts en phase de conception et de réalisation.

Le pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États-membres de l'Union Européenne.

c. Chiffre d'affaires

Il est demandé par le pouvoir adjudicateur que le candidat dispose d'un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois dernières années (basé sur les exercices disponibles), au minimum égal à deux fois le montant estimé du marché.

En application de l'article 3 de l'ordonnance n°2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique, le pouvoir adjudicateur ne prendra pas en

E2021BMI02 : Procédure Avec Négociation – Règlement de consultation phase candidatures du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien cantonnement de passage en centre de rétention administrative sur le site de Perichet du Mesnil-Amelot (77).

compte la baisse de chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

11. Critères de sélection des candidatures

Les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés par l'application des critères ci-après.

Critère 1 : Compétences et références du candidat (65 %)

Le candidat présente 2 références par compétence analysée. Les références proposées sont de moins de 5 ans (les références non réceptionnées ou de plus de 5 ans seront jugées en conséquence). Elles sont illustrées par des documents graphiques. Elles comportent :

- La description de l'opération ;
- Le stade de l'opération ;
- La surface ;
- L'année de notification ou de l'OS de démarrage ;
- Le coût ;
- Le nom du maître d'ouvrage ;
- Le rôle exact du candidat ;
- L'indication des missions réalisées.

Les compétences analysées sont les suivantes :

- Architecture (20 points)
- Structure (20 points)
- Electricité courant fort et courant faible (10 points)
- Fluides (10 points)
- Economie de la construction (10 points)
- Acoustique (10 points)
- Sécurité contre les risques de panique et d'incendie dans les ERP et ERT (10 points)
- OPC (10 points)

La note obtenue sur 100 points est ensuite pondérée à 65 %.

Critère 2 : Composition et organisation du candidat (35 %)

Le critère sera noté sur 100 points selon les sous-critères ci-dessous et pondéré à 35 %.

- Méthodologie concernant l'organisation du travail au sein de l'équipe (50 points) ;
- Pertinence de la répartition des tâches entre les intervenants (50 points).

12. Réduction du nombre de candidats

Sous réserve d'une concurrence suffisante et en application des articles R.2142-15 à R.2142-18 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur limite à **quatre** (4) le nombre de candidats admis à participer à la phase offre.

13. Critères phase offre

Les offres des opérateurs économiques sélectionnés à l'issue de la phase candidatures seront analysées sur la base des critères suivants :

Critère 1 : La valeur technique

Critère 2 : Le prix de l'offre

E2021BMI02 : Procédure Avec Négociation – Règlement de consultation phase candidatures du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien cantonnement de passage en centre de rétention administrative sur le site de Perichet du Mesnil-Amelot (77).

Critère 3 : La valeur environnementale

Ces critères sont donnés à titre indicatif et sont susceptible d'évoluer au cours de la procédure de passation du marché.

Les sous-critères et les pondérations seront communiqués aux candidats admis à présenter une offre.

14. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales, sans négociation.

Si une négociation est entamée, elle sera, en tout état de cause, conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement.

La négociation peut se dérouler en une ou plusieurs phases.

Le soumissionnaire s'engagera sur les réponses et pièces qu'il fournira dans le cadre des négociations.

15. Visite des lieux d'exécution

Le pouvoir adjudicateur n'organise pas de visites au stade de la candidature.

Des visites obligatoires ou facultatives seront éventuellement organisées au stade de la remise des offres.

16. Prime

Aucune prime ne sera versée aux candidats.

17. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le 23/04/2021 via la plateforme de dématérialisation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard le 27/04/2021 des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

18. Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Paris

7, rue de Jouy

Paris

75004

Téléphone : 01 44 59 44 00

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

19. Organe chargé des procédures de médiation

Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

Le Médiateur des entreprises

98-102, rue de Richelieu

75002 PARIS

Téléphone : 01 53 17 89 92

Site internet : www.mediateur-des-entreprises.fr

E2021BMI02 : Procédure Avec Négociation – Règlement de consultation phase candidatures du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien cantonnement de passage en centre de rétention administrative sur le site de Perichet du Mesnil-Amelot (77).